

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires législatives présente son premier rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le mercredi 18 février 2004, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 7 — *Loi sur la confiscation pénale de biens /The Criminal Property Forfeiture Act*;
- Projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu (prestataire unique d'aide pour les régions rurales et du nord du Manitoba)/The Employment and Income Assistance Amendment Act (One-Tier Assistance for Rural and Northern Manitoba)*;
- Projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'éducation appropriés)/The Public Schools Amendment Act (Appropriate Educational Programming)*.

Composition du Comité :

Le Comité a élu M^{me} BRICK à la présidence.

Substitutions effectuées, avec le consentement du Comité, pendant la réunion :

- M. DEWAR remplace M. MALOWAY;
- M. le ministre BJORNSON remplace M. le ministre RONDEAU;
- M^{me} la ministre MELNICK remplace M. le ministre SELINGER;
- M^{me} ROWAT remplace M^{me} TAILLIEU;
- M^{me} STEFANSON remplace M. REIMER;
- M^{me} BRICK remplace M. NEVAKSHONOFF.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 7 — *Loi sur la confiscation pénale de biens /The Criminal Property Forfeiture Act* :

Ken Mandzuik	Association manitobaine des droits et libertés
John Stefaniuk	Association du Barreau du Manitoba

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu (prestataire unique d'aide pour les régions rurales et du nord du Manitoba)/The Employment and Income Assistance Amendment Act (One-Tier Assistance for Rural and Northern Manitoba)* :

Stuart Briese	Association des municipalités du Manitoba
Bill Comaskey, <i>maire</i>	Ville de Thompson
Wally R. Melnyk, <i>président</i>	Manitoba Municipal Administrators Association

Le Comité a entendu 13 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'éducation appropriés)/The Public Schools Amendment Act (Appropriate Educational Programming)* :

Karen Carey, <i>présidente du conseil</i>	Manitoba Association of Parent Councils
Diane Duma	Particulier
Gladys Hayward-Williams	Particulier
Brian Ardern, <i>président</i>	Manitoba Teachers' Society
Connie Allsopp	Council of School Leaders
Dale Kendel	Association pour l'intégration communautaire — Manitoba
Tanis Pshebniski	Division scolaire de St. James-Assiniboia
Linda Archer, <i>ancienne présidente</i>	Manitoba Association of School Trustees
Irene Meyrowitz	Association manitobaine des conseillers d'orientation
Ross Eadie	Particulier
Eddie Wilde	Manitoba Association of School Superintendents
Lori Johnson	Division scolaire de Winnipeg
Jim Hoddinott	Conseil manitobain pour les enfants exceptionnels

Exposés écrits :

Le Comité a reçu quatre exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu (prestataire unique d'aide pour les régions rurales et du nord du Manitoba)/The Employment and Income Assistance Amendment Act (One-Tier Assistance for Rural and Northern Manitoba)* :

Ian MacKenzie, *maire*

Les Magnusson, *maire*

Alex Fedorchuk, *conseiller*

Jan Chaboyer, *présidente*

Ville de Portage-la-Prairie

Ville de Steinbach

Ville de Morden

Brandon District Labour Council

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 7) — *Loi sur la confiscation pénale de biens /The Criminal Property Forfeiture Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 1 soit amendé par substitution, à l'alinéa b) de la définition de « intérêt antérieur enregistré », de ce qui suit :

b) sûreté, privilège, charge ou autre intérêt relativement auquel un état de financement a été enregistré à l'égard d'un bien personnel au Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels conformément à la *Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels* avant le dépôt de l'avis de requête prévu à l'article 6.

Il est proposé que l'article 25 de la version française du projet de loi soit amendé :

a) dans l'alinéa 40(2)c.2) de la **Déclaration des droits des victimes**, figurant au paragraphe 25(2) du projet de loi, par substitution, à « *Loi sur la confiscation pénale de biens* », de « *Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement* »;

b) dans le titre de l'article 43.2 de la **Déclaration des droits des victimes**, figurant au paragraphe 25(3) du projet de loi, par substitution, à « *Loi sur la confiscation pénale de biens* », de « *Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement* ».

Il est proposé que le titre de la version française du projet de loi soit remplacé par « LOI SUR LA CONFISCATION DE BIENS OBTENUS OU UTILISÉS CRIMINELLEMENT ».

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'emploi et au revenu (prestataire unique d'aide pour les régions rurales et du nord du Manitoba)/The Employment and Income Assistance Amendment Act (One-Tier Assistance for Rural and Northern Manitoba)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'éducation appropriés)/The Public Schools Amendment Act (Appropriate Educational Programming)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

La présidente,

Rapport présenté par :

Marilyn Brick

Le 18 février 2004